



Affaire suivie par :  
M. VALENTIN  
Réf. : JMV/MG

## PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **Mercredi 19 Décembre 2018 à 18 H.** à la  
**Communauté de Communes du Val d'Argent**

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Claude ABEL, Président de la CCVA :

<b>Les Conseillers de Liepvre,</b>	M.	Pierrot HESTIN
<b>Les Conseillers de Rombach-le-Franc</b>	M.	Jean-Pierre HESTIN
	M.	Pierre LEISY
<b>Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines</b>	M.	Jean-Marc BURRUS
<b>Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines</b>	M.	Paul DROUILLON
	M.	Eric FREYBURGER
	M.	Philippe JAEGI
	M.	Patrick LAUGEL
	Mme	Bernadette WALLER
	Mme	Florence SAULAS
	Mme	Cathy ROSE
	Mme	Corinne SCHUTZ
	Mme	Nadège FLORENTZ
<b>Le Secrétaire du Conseil Communautaire,</b>	M.	Jean-Marc VALENTIN, Directeur Général des Services

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Christine SALBER,      procuration à M. Jean-Marc BURRUS  
Mme Claudine EGERMANN,        procuration à M. Jean-Pierre HESTIN  
M. Denis PETIT                    procuration à M. Pierrot HESTIN

Absents excusés :

M. Rémy VOINSON  
Mme Marie-Laure HUCK  
Mme Agnès HENRICHS  
M. Pascal FEIL

## ORDRE DU JOUR

402/2018	<b>Festival Quartier Libre : Demande de subvention de l'association Hêtre</b>
403/2018	<b>Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Hêtre</b>
404/2018	<b>Réponse à l'appel à projet « Mobilité Hydrogène »</b>
	<b>Divers</b>

Monsieur le Président ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes.  
L'ordre du jour initialement envoyé aux conseillers ne comportait pas le point 403.  
M. le Président en demande le rajout et passe ensuite au 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

### Culture et Patrimoine

#### Pôle Culturel

#### **402/2018 Festival Quartier Libre : Demande de subvention de l'association Hêtre**

L'Association Hêtre a organisé, les 21 et 22 juillet 2018, la 7<sup>ème</sup> édition du festival Quartier Libre. Jonglerie, espièglerie, scène loufoque, rencontres théâtrales, musicales et artistiques de tous genres étaient au programme de ces deux jours d'animation dans les rues du centre-ville de Sainte Marie aux Mines.

A ce titre l'association sollicite une subvention intercommunale de 20 000 €.

La commission culture, malgré de nombreuses relances au courant de l'année 2018, n'a été saisie de cette demande que le 5 décembre 2018. Dans l'impossibilité de réunir physiquement un quorum de membres de la commission, il a été organisé une consultation de ses membres par internet. Les conclusions de la commission sont réputées arrêtées le 13 décembre 2018

Avec une affluence estimée à 4000 personnes sur le WE (en augmentation par rapport à la précédente édition), les objectifs fixés:

- promouvoir les arts de la rue dans la Vallée de Sainte Marie aux Mines,
  - permettre l'accès à tous à la Culture,
  - participer à l'animation du territoire,
  - et faire connaître l'association
- ont été atteints.

Les critères d'éligibilité à une subvention de l'enveloppe culturelle 2018 sont remplis.

La commission culture propose, dans le respect du règlement, l'octroi d'une subvention de 10000 euros à l'association Hêtre pour le festival Quartier libre 2018 et recommande une collaboration plus étroite entre le pôle culture et l'association pour 2019.

#### **Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**CONSIDERANT** le vote du 12 avril 2018 affectant un montant de 38 000 euros en vue de constituer un « fonds culturel » et la demande de l'association Hêtre,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Culture en date du 13/12/2018

**SOUTIENT** l'organisation, par l'association Hêtre, de l'événement « Quartier Libre » pour l'année 2018,

**ATTRIBUE** une subvention de 10000 euros à l'association Hêtre pour avoir réalisé l'édition Quartier libre 2018

**Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)**

Monsieur Jean-Pierre HESTIN rappelle l'historique de ce dossier et indique que la commission Culture l'a instruit en « mode virtuel » (par échange de mail).

Monsieur Eric FREYBURGER évoque la réglementation de la commission Culture et souhaite que les modalités de date de dépôt soient revues estimant qu'elles peuvent être un frein à la mission de la commission.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN répond que les dates sont fixées afin de pouvoir soumettre des délibérations au Conseil lors des votes des budgets. Monsieur Jean-Pierre HESTIN ajoute qu'avec l'association Hêtre la commission a été très souple et qu'elle l'a même été à l'extrême aujourd'hui.

Monsieur Paul DROUILLON souhaite que des contacts soient pris entre Hêtre et les forains afin que les dates des événements soient différentes.

Monsieur Eric FREYBURGER répond qu'il prendra ces contacts.

## Culture & Patrimoine

### Pôle Culturel

#### **403/2018 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Hêtre**

L'association Hêtre participe depuis plus de 10 ans à l'animation culturelle de la vallée, à travers ses propres manifestations et en tant que prestataire aux visites contées dans le cadre du Label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Suite à une accumulation d'événements inopinés, l'association se trouve aujourd'hui dans une passe délicate sur le plan financier. Pendant ces dix dernières années, elle n'a jamais bénéficié, ni sollicité de subvention de fonctionnement, et elle assume seule l'organisation de la manifestation Quartier Libre, manifestation gratuite accessible à tous les habitants de la vallée et qui participe pleinement au rayonnement culturel du Val d'Argent.

Cette problématique financière revêt un caractère tout à fait exceptionnel, et l'association sollicite la Communauté de communes du Val d'Argent pour une subvention complémentaire.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la communauté de communes a inscrit en objectif numéro un : « Le soutien et le maintien des manifestations existantes », et dans ce cadre se propose d'apporter un soutien complémentaire et exceptionnel à l'association Hêtre.

Cette opération, bien qu'elle entre dans le champ des activités culturelles, n'est pas éligible dans le cadre du règlement d'attribution des subventions 2018 aux porteurs de projets culturels. Aussi, afin de financer cette subvention, le Conseil propose de réduire l'enveloppe dédiée au soutien de projets culturels qu'elle a mis en place dans le cadre de sa politique culturelle intercommunale d'un montant de 30 700 euros à 26 700 euros.

#### **Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**SOUTIENT** l'association Hêtre pour son activité d'organisateur d'évènement culturel,

**DECIDE** de réduire l'enveloppe dédiée au soutien de projets culturels de 30 700 à 26 700 euros,

**ATTRIBUE** une subvention de 4 000 euros à l'association Hêtre.

**Délibération REJETEE par 8 voix contre** (Mmes Nadège FLORENTZ, Corinne SCHUTZ, Claudine EGERMANN et Mrs Jean-Pierre HESTIN, Jean-Marc BURRUS, Pierre LEISY, Patrick LAUGEL et Philippe JAEGI), **6 pour** (Mmes Bernadette WALLER, Florence SAULAS, Mrs Claude ABEL, Pierrot HESTIN, Paul DROUILLON et Eric FREYBURGER) et **3 abstentions** (Mmes Cathy ROSE, Marie-Christine SALBER et Mr Denis PETIT)

Monsieur Jean-Marc BURRUS indique que Hêtre devrait adhérer à l'OSJC qui instruit aussi des demandes de subventions.

Madame Nadège FLORENTZ estime que ce n'est pas élégant de présenter ce point à la dernière minute, sans même envoyer un mail au préalable.

Madame Nadège FLORENTZ ajoute que cela pose également problème de méthode : à quoi sert la commission Culture ? La prochaine fois, Madame FLORENTZ viendra aussi avec un projet de délibération.

Monsieur Patrick LAUGEL se demande si on ne met pas un masque à oxygène sur un cadavre.

Monsieur le Président insiste sur la participation de Hêtre aux diverses animations de la vallée, cette association est très engagée dans la vie culturelle, sans retour sur l'investissement.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN ajoute que par principe, il est contre les subventions pour le fonctionnement des associations, de plus on ne connaît pas les comptes de Hêtre, la CCVA n'est pas invitée à leur Assemblée Générale. Monsieur Jean-Pierre HESTIN demande d'entrer au Conseil d'Administration depuis 2014.

Monsieur Jean-Marc BURRUS indique qu'il faut d'abord une Assemblée Générale de l'association Hêtre au cours de laquelle les comptes seront présentés de façon transparente, toutes les associations ont cette discipline.

Monsieur Eric FREYBURGER indique que l'association Hêtre a fait appel à un financement participatif ; les membres de l'association ont mis la main au porte-monnaie (35 000 euros sur 22 personnes).

## **Environnement /Paysage & Développement Local**

### **Développement Local**

#### **404/2018 : Réponse à l'Appel à projets « Mobilité Hydrogène »**

Le 30 septembre 2016, en partenariat avec EDF et Les Tournesols, la Communauté de Communes du Val d'Argent a répondu à l'Appel à Projet pour obtenir le label « Territoire Hydrogène ». L'objectif affiché était la construction d'une station hydrogène avec l'achat d'une flotte de 6 véhicules électrique hydrogène et 10 vélos à assistance électrique hydrogène, en lien avec l'Institut Les Tournesols.

Depuis, la Communauté de Communes du Val d'Argent est devenue « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), par l'intermédiaire de l'ADAC – Pays d'Alsace Centrale. La station hydrogène est subventionnée à hauteur de 113.750 € ; elle sera opérationnelle au courant de l'année 2019. La ville de Sainte-Marie-aux-Mines a, quant à elle, inscrit à son budget 2018 l'achat d'un Kangoo électrique Hydrogène

Le 10 octobre 2018, l'ADEME a lancé un Appel à projets « H2 Mobilité 2018 » qui est en parfaite adéquation avec les objectifs de la CCVA. Cet AAP s'adresse à la fois aux collectivités, aux associations, ainsi qu'aux privés. Néanmoins, l'ADEME souhaite un seul interlocuteur, en charge de la coordination du projet.

Il est proposé à la Communauté de Communes de tenir ce rôle et d'être en charge du dépôt du dossier à l'Appel à projets pour le Val d'Argent. La Communauté de Communes fera le lien avec les acteurs intéressés par le développement de la mobilité hydrogène, le cas échéant.

#### **Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le dépôt d'un dossier de la CCVA à l'Appel à projets « H2 Mobilité 2018 » de l'ADEME.

**AUTORISE** la CCVA à tenir le rôle de coordinateur et d'unique interlocuteur de l'ADEME pour l'Appel à projets « H2 Mobilité 2018 » de l'ADEME.

**Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)**

Monsieur Jean-Pierre HESTIN souhaite que M. DROUILLON l'associe aux rencontres avec les organismes « supra-CCVA » (Région, Département, PETR,...).

## **POINTS DIVERS**

### **A. FESTIVAL C'EST DANS LA VALLEE**

Monsieur le Président indique que la CCVA est en relation avec la Préfecture pour voir la faisabilité de ce festival si les collectivités se saisissent de l'organisation.

Monsieur le Président précise que ce ne serait pas une édition classique, mais un événement raccourci, de qualité, avec un hommage à Monsieur Jacques HIGELIN.

### **B. HOMMAGE A MONSIEUR ROBERT GUERRE**

Madame Bernadette WALLER invite les conseillers à venir nombreux le 13 janvier au théâtre pour la projection de films en hommage à Monsieur Robert GUERRE.

### **C. ACCIDENT MORTEL SUR LA DEVIATION**

Monsieur Jean-Marc BURRUS rappelle cet accident du 17 12 2018 : les ponts de SOBACHE et de SAINT BLAISE sont toujours très accidentogènes. Il souhaite que des mesures de prudence soient prises.

Monsieur le Président répond qu'un courrier va partir à la DIR Est pour qu'elle trouve des solutions.

### **D. ANCIEN LOCAL DE L'OFFICE DE TOURISME**

Madame Nadège FLORENTZ s'interroge sur le devenir de cet ancien local qui intéresse actuellement la CIC : une banque supplémentaire donnerait une ambiance « suisse » à la Place Keufer.

Madame Nadège FORENTZ indique qu'elle a une autre proposition.

Monsieur le Président précise que l'ophtalmologue pressenti initialement est en discussion pour s'installer à l'hôpital intercommunal, mais que rien n'est encore signé avec le CIC pour le local de la Place Keufer.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 19 H 45.

**Le Secrétaire de séance,**

  
**Jean-Marc VALENTIN**

**Le Président,**

  
**Claude ABÉL**

